

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 38 (1967)

Heft: 11

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le cinquantenaire de la Maison Kummer Frères S. A.

« Une entreprise vivante : Kummer Frères S. A. », c'est le titre d'une belle plaquette que la fabrique de machines de Tramelan publie à l'occasion de son cinquantenaire. Cette entreprise, qui occupe actuellement quelque 200 collaborateurs, fabrique des tours automatiques renommés, dont 85 % sont vendus sur les marchés étrangers.

Les fondateurs de la maison furent les deux cadets d'une famille de onze enfants, Hermann et Walter Kummer, qui n'avaient à l'origine que six ouvriers. La plaquette éditée à l'occasion de ce jubilé retrace toutes les phases du développement de la dynamique entreprise de Tramelan, fait une large place aux hommes se trouvant à la base de cette réussite technique et commerciale et présente l'organisation, tant en ce qui concerne la production que la distribution, de la Maison Kummer Frères S.A., à laquelle l'ADIJ adresse ses sincères félicitations.

Collaboration industrielle

Des collaborations industrielles s'imposent partout. Le rachat de Wander S. A. et son holding Glaro S. A. par la grande entreprise bâloise Sandoz S. A., sous forme d'échange d'actions, était attendu bien que démenti jusqu'au dernier moment pour des raisons psychologiques. Ainsi, Interpharma ne comprend plus que les « quatre grands » de Bâle, qui ont du reste racheté, ces dernières années, plusieurs petites fabriques de produits pharmaceutiques et de photochimie en Suisse romande. En même temps, on apprend que les trois maisons de produits alimentaires bien connues : Knorr, Roco et Thomi-Frank ont décidé d'organiser en commun la vente de leurs produits sans perdre leur autonomie.

Enfin, on a appris la création d'une union sous le nom de « Protorna » entre quatre importantes entreprises fabriquant des tours automatiques, dont trois allemandes et une genevoise (Tarex S. A.). Demeurant indépendantes sur le plan juridique, elles travailleront ensemble dans la recherche, le développement, la documentation et les brevets ; elles feront un effort de « normalisation », achèteront en commun des articles standards, analyseront ensemble les marchés, etc.

Ces efforts de collaboration correspondent à l'évolution de notre époque et renforcent les positions d'entreprises parfaitement saines.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : R. Domont, Courtedoux. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 6 23 72 ou 6 17 62. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.